

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1913)
Heft: 133

Rubrik: Communications des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. Righini rapporte ensuite sur le projet de la Caisse de secours et la séance des délégués, convoquée à ce sujet à Zurich par le Comité du Kunstverein suisse, séance à laquelle notre Société était représentée par deux délégués, MM. *Righini*, trésorier central, et *Delachaux*, secrétaire central, ainsi que par M. le professeur *Rœlli*, de Zurich, qui a bien voulu se charger, sur notre désir, d'élaborer un projet de statuts, œuvre magistrale qui a servi de base à la discussion et qui a permis de rédiger séance tenante des statuts définitifs.

Le Comité central en exprime sa vive reconnaissance à M. le professeur *Rœlli* qui aura de cette façon contribué largement à créer une œuvre excellente dont bénéficiera bientôt, nous l'espérons, le monde des artistes.

M. *Righini* annonce que la Section de Paris a retrouvé 7 exemplaires de l'estampe de *F. Hodler* qui rentreront dans les archives centrales.

Après expédition de diverses questions administratives, la séance est levée à 6 heures.



Projet de Caisse de secours pour artistes.

Le « Kunstverein » suisse, après un assez long temps d'études préparatoires, avait fini par élaborer l'automne dernier un projet de statuts en vue de créer une Caisse de secours pour artistes, projet dont l'instigateur est l'ancien président du S. K. V., M. Roman Abt, de Lucerne. Ce projet fut soumis dès lors à l'étude de notre Comité central, et dernièrement enfin, le Comité central du S. K. V. convoquait pour le 19 avril une séance de délégués des principales associations d'artistes suisses.

Notre Comité central, se sentant trop laïque en matière juridique, confia le soin d'élaborer un contre-projet de statuts à un homme de loi en la personne de M. le professeur *Rœlli*, de Zurich, un de nos membres passifs dont nous avons à diverses reprises déjà pu éprouver le dévouement pour la cause de notre Société et des artistes en général. M. le professeur *Rœlli* prit si bien à cœur cette tâche difficile qu'il en fit sa chose et demanda à assister à cette séance des délégués pour défendre son projet.

A cette séance étaient représentées : la Soc. DU KUNSTVEREIN SUISSE par MM. le colonel *P. Ulrich*, président ; *R. Bübler*, secrétaire ; *Stamm*, membre du bureau et *R. Abt*, l'instigateur du projet ; la SÉCESSION par son président M. *Kaufmann*, et enfin la Soc. des P. S. et A. S. par MM. *S. Righini*, trésorier central, le professeur *Rœlli* et *Th. Delachaux*, secrétaire du Comité central. La Société des femmes peintres s'est abstenue.

M. le président *Ulrich*, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués des deux sociétés d'artistes représentées, fait une étude comparative du projet du K. V. S. et du nôtre et demande à l'assemblée de se prononcer pour la question de principe soulevé par les deux projets, l'un faisant de cette Caisse de secours une dépendance du K. S. V. et l'autre (celui du P. S. et A. S.) en faisant une société indépendante. Cette façon inattendue d'envisager la situation soulève une discussion dans laquelle M. le professeur *Rœlli* démontre que le projet du K. V. S. n'est pas viable au point de vue du droit et ne répond plus du tout aux exigences du nouveau Code en matière de société. Il démontre avec une précision et une clarté admirables pourquoi il a refait un projet, précisément pour rendre possible l'exécution du premier projet. Après ce plaidoyer, chacun se rend à l'évidence et le projet *Rœlli* est pris pour base dans la discussion de détail qui suit. Ce n'est pas le moment de rendre compte de ces discussions puisque nous ne pourrions donner le texte du pro-

jet définitif que dans un des prochains numéros ; qu'il nous suffise de dire que la séance amena à bonne fin une rédaction définitive du projet à la satisfaction de chacun. Disons encore, et personne ne me contredira en cela, que ce résultat inespéré fut obtenu grâce au concours de M. le professeur *Rœlli*, et que si cette Caisse de secours arrive à se réaliser, ce dernier en aura, à côté des initiateurs, une bonne part de l'honneur. Nous lui exprimons en tout cas notre admiration, ainsi que notre bien vive gratitude.

Th. D.



Communications des Sections.



† Léo Châtelain 1839-1913.

La place considérable qu'a occupée Léo Châtelain dans le pays de Neuchâtel et son extraordinaire activité en des domaines divers, ont donné lieu à plusieurs notices qui, réunies, pourraient seules donner une idée vraie de sa vitalité et de ses talents. Le cadre restreint de ce cahier n'autorise que quelques mots sur sa longue carrière d'architecte et sur ses aquarelles, deux rivières volumineuses sortant de la même source et coulant l'une près de l'autre, tantôt mélangeant leurs eaux tantôt reprenant chacune leur vie propre.

Si Léo Châtelain ne fut pas, comme aquarelliste, l'homme des interprétations vaporeuses et toutes de mystère, où l'on devine plus qu'on ne voit, en revanche il excella dans l'expression de la puissance ; sa palette simplifiée avec science, et riche, n'admettait entre elle et le Whatmann que la goutte d'eau énergiquement posée, sans les béquilles du revenu et la lourdeur des gouaches couvrantes. Il fut le grand défenseur de l'aquarelle à grande eau et des transparences qu'elle comporte. De là la profondeur du ton de ses planches et la sonorité de ses clairs-obscur. Mais ce grand travailleur connut les tristesses de l'homme qui, faisant un travail, sent qu'il en délaisse un autre. Il fut malheureusement toujours trop pressé, sollicité par d'innombrables obligations, et ne put donner toute la mesure que promettait toujours sa maîtrise qui fut complète ; il n'a manqué à cet étonnant labeur que la liberté d'esprit nécessaire pour épanouir des trésors accumulés en observation robuste et en science technique.

D'autre part, c'est bien la faculté remarquable d'extraire le beau pittoresque de la nature qui l'avait amené à faire, comme architecte, et de très bonne heure, œuvre de novateur. En effet, si on considère les tendances de l'époque où Léo Châtelain donnait ses premières productions, époque de la décadence du faire « Second Empire », on sera ravi de le voir reprendre, le premier chez nous, les motifs de notre modeste architecture traditionnelle. Le complément qu'il ajoutait à la donnée classique était, du reste, bien pondéré et n'avait rien de la licence qu'amène le goût exagéré du pittoresque en architecture ; il réchauffait, revivifiait Palladio et Letarouilly, alors fort à la mode dans les écoles, et leur faisait subir un petit apprêt qui les naturalisait sans effort. Il sut éviter les influences de ce néo-grec desséché que l'Europe presque entière adopta pendant assez longtemps et établir d'un crayon plus moelleux les profils et silhouettes que l'on faisait alors aussi secs que possible. En somme, il rendit plus aimable en la traitant avec plus de liberté, la prosodie classique et, plus tard, lorsque le monde fut envahi par d'extravagantes formes, il passa sans leur faire plus de concessions qu'au néo-grec et conserva ses dessous rythmés et ses solutions claires.

Un souvenir encore et pour terminer ce trop rapide résumé

d'une activité admirable de plus d'un demi-siècle, aux services rendus à notre Société par cet artiste qui fut aussi un organisateur et un administrateur éprouvé, aux « monuments historiques », à la Commission des Beaux-Arts qu'il présida pendant une législature.

Homme aimable, figure fine et très distinguée, tenant beaucoup à la forme courtoise, il sut se faire écouter, et blâmer aussi les procédés s'éloignant de la courtoisie parlementaire qui permet de dire souvent beaucoup de vérités sans blesser personne; il désirait maintenir les rapports entre artistes tels qu'ils étaient à l'origine de la Société: cordiaux toujours, malgré les inévitables tendances diverses qu'il reconnaissait fort utiles dans toute vie artistique. Ne devons-nous pas à la mémoire de ce vétéran aimable d'y penser quelquefois ?

P. B.



Section de Neuchâtel.

Peintres, sculpteurs et architectes.

Un joyeux banquet très bien servi réunissait au Cercle du Musée, samedi soir, 15 mars, la section de Neuchâtel des P. S. A. et ses membres passifs.

M. William Röthlisberger, président de cette section, souhaite en termes heureux et aimables la bienvenue aux membres passifs, dont il voudrait voir le nombre augmenter, et dit la raison pour laquelle les artistes ont tenu à passer cette soirée avec leurs amis. Il existe de nombreux et fâcheux malentendus entre les artistes, plus spécialement les peintres, et le public. Un rapprochement entre eux et un échange de vues dans les conversations peut avoir pour effet de faire disparaître ces malentendus. Les membres passifs doivent servir de pont entre les artistes et le public.

M. Louis de Meuron a été chargé d'indiquer les causes qui peuvent expliquer les malentendus; il le fait dans un travail très intéressant et facilement compréhensible pour les profanes.

La tâche de l'artiste qui est toute d'interprétation et jamais « copie » peut varier à l'infini, suivant la « vision », et l'« éducation » de l'artiste et l'idée qu'il se fait de la « perfection ». Chemin faisant M. de Meuron s'est efforcé de montrer la raison d'être et la nécessité de l'évolution en art.

M. Francis Mauler, avec beaucoup d'humour et de verve, remercie, au nom des membres passifs, M. Röthlisberger pour ses souhaits de bienvenue, M. Louis de Meuron pour son travail et tous les artistes présents pour leur amabilité et leur générosité à l'égard des membres passifs. « Être membre passif des P. S. A., est une brillante affaire, dit-il; moyennant une cotisation minime (fr. 20 par an), chaque membre passif reçoit une estampe signée d'un grand nom et un Journal mensuel des plus intéressants, *L'Art suisse*; il a le plaisir d'assister à un banquet et reçoit en outre une œuvre signée d'un des peintres de la section. » M. Mauler demande que le chiffre de cotisation soit augmenté pour rétablir l'équilibre !

A la fin du souper, la loterie, impatientement attendue, fut tirée; chaque membre passif présent, ainsi que les dames qui n'assistaient pas au souper, avaient droit à un lot, chaque membre actif de la Société ayant apporté ou envoyé une œuvre; et certainement tous les envois n'étaient pas les moindres choses que ces Messieurs aient produites. Tel s'en allait avec une aquarelle signée G. Jeanneret, tel autre avec une peinture signée L'Eplattenier, et il y avait encore des Röthlisberger, des Robert, des Delachaux, des Louis de Meuron, Bouvier, Godet, des eaux-fortes de Steiger, etc., etc.

Tout le monde fut heureux de cette soirée des mieux réussie et il était tard dans la nuit lorsque les membres passifs quittaient joyeux cette fête, remportant sous leur bras le témoignage palpable de la reconnaissance des P. S. A.

Un heureux membre passif des P. S. A.

Avis de la Rédaction. — La version allemande de ces deux articles paraîtra dans le prochain numéro.



Correspondance.



A propos de la lettre de M. Weibel
parue dans le N° 132 de l'« Art Suisse ».

Mon cher collègue,

Pour tenir compte de la lettre de notre collègue Weibel, parue dans le dernier numéro de *l'Art suisse*, permettez-moi en ce qui concerne la Commission fédérale des Beaux-Arts de répondre ce qui suit:

1° A la suite de chacune des séances de la Commission fédérale des Beaux-Arts, un communiqué est envoyé à la Presse et je ne pense pas que *l'Art suisse* soit laissé de côté.

2° Si M. le rédacteur de *l'Art suisse* ou tout autre membre de la Société des P. S. A. S. manifestait le désir d'être documenté d'une manière plus précise sur telle ou telle question à l'ordre du jour, il sait où il doit s'adresser et il est certain d'être bien accueilli.

Il ne faut donc pas accuser la Commission de s'entourer de mystère. Reconnaissons plutôt que les membres de la Société P. S. A. S. ne mettent pas un grand empressement pour collaborer à leur organe officiel.

Quant aux points précis énumérés et sur lesquels M. Weibel se plaint de ne pas être renseigné, voici ce qui en est.

La Commission fédérale des Beaux-Arts a bien examiné la question de la publication de noms des boursiers dans la grande presse, mais après discussion, elle s'est rangée à l'opinion du Département fédéral de l'Intérieur qui a refusé de procéder à cette publication.

Cela ne se fait jamais pour aucune bourse et il n'y a pas lieu de faire une exception pour celles qui sont accordées aux artistes.

Quoique celle-ci soit une distinction, comme le dit M. Weibel, il y a certains inconvénients incontestables à livrer à la grande publicité les noms des bénéficiaires. Il est inutile que chacun sache quels sont les artistes qui ont besoin de cet appui pour poursuivre leurs travaux.

Il n'y aurait cependant pas d'objections, je pense, à les voir paraître dans l'organe d'une Société d'artistes comme *l'Art suisse*, et si une demande dans ce sens était adressée au Département fédéral de l'Intérieur, j'ai dans l'idée qu'il n'en refuserait pas la communication.

M. Weibel voudrait connaître aussi les décisions prises par la Commission au sujet du monument national et celui du général Herzog.

N'étant pas encore en possession pour l'un ou l'autre de ces projets, des rapports d'experts lui permettant de formuler une proposition définitive, M. Weibel voudra bien convenir qu'il n'est pas possible à la Commission d'en nantir le public et les artistes puisque le Conseil fédéral lui-même n'en a pas encore connaissance,